



Communiqué

Financement des zones de secours : “une pure folie immaîtrisable basées sur des données imprécises”

Le financement des zones de secours attribué aux Provinces est considéré comme ingérable ! Il atteint, à l'analyse de la dernière note du Gouvernement wallon, la somme de 60 millions pour le Hainaut. “*Une inflation immaîtrisable*”, considère le Président du Collège provincial Serge Hustache qui a tiré la sonnette d'alarme au Conseil provincial du Hainaut, ce 8 septembre.

On le sait, le Gouvernement wallon a décidé de faire supporter par les Provinces 60 % des dotations communales aux zones d'ici 2024. Un objectif quasi impossible à atteindre pour le Hainaut sans conséquence sur les compétences de la Province et les services qu'elle rend.

« La dernière note du Gouvernement wallon datant de juillet n'est pas de nature à nous rassurer, dénonce Serge Hustache. On y découvre une évolution du coût des zones de secours en 2024 totalement ingérable pour le Hainaut. D'une première note en mars 2020, où ce coût était estimé à 44,6 millions d'€, la dernière note fait état d'une augmentation de 15 millions d'euros pour 2024 !... Soit un montant de 59,2 millions d'€ qui représente la totalité de nos frais de fonctionnement. Ces chiffres évoluent en outre sans que nous ayons le moindre détail sur le budget des zones de secours. Pareille réforme est une pure folie immaîtrisable basées sur des données imprécises, ce qui n'augure rien de bon pour l'avenir de nos finances provinciales ».

Le Président du Collège provincial constate qu'alors que le fonds des provinces se réduit, le montant à consacrer aux zones de secours augmente, particulièrement en Hainaut. Ce qui posera un vrai problème juridique à terme. « *Tout porte à croire, qu'au vu de l'évolution des coûts des zones de secours, le montant affecté à leur financement aura dépassé le Fonds des Provinces bien avant 2024. Ce dépassement est non seulement contraire au respect de l'autonomie fiscale, mais également en contradiction avec la loi fédérale sur la sécurité civile. L'intervention des Provinces doit donc se limiter strictement au Fonds des Provinces ».*

Et Serge Hustache d'en appeler donc à un mécanisme de contrôle rigoureux des budgets des zones de secours et à une représentativité provinciale dans les structures de gestion à la hauteur de sa participation au financement.